

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{er} SEMESTRE 2014

2014

République Française

**Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 20 JANVIER 2014		
1	Autorisation de prise en charge des frais de procédure	4
2	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	4
3	Résiliation du marché maîtrise d'œuvre 12/13/1 avec l'Atelier PERE Architecture	4
4	Proposition de don n° 1 de mobiliers à Emmaüs	4
5	Réforme n° 1 de matériels (mobilier)	4
6	Ventes n° 1 de 2014 de véhicules et équipements	4
7	Contrat avec la Poste pour la collecte et la remise de courriers	5
BUREAU DU 17 FÉVRIER 2014		
8	Règlement d'évaluation des formations des SPP	5
9	Règlement d'évaluation des formations des SPV	5
10	Réforme n° 3 des matériels (informatiques)	5
11	Réforme n° 4 des matériels (informatiques)	5
12	Autorisation de poursuite du Payeur Départemental	6
13	Convention avec le Centre de Gestion pour l'ACFI	6
14	Acquisition du terrain pour le futur CS de Ste Maure de Touraine	6
15	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un bungalow pour le CS de Montlouis-sur-Loire	6
16	Choix du titulaire – Marché de maintenance du traitement de l'alerte	6
17	Convention inter départementale fixant les modalités de remboursement des dépenses d'opération de secours engagés par les SDIS de la zone ouest	7
18	Avenants aux marchés de maintenance des installation techniques 12/32/2 et 12/32/4	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2014		
19	Réforme du temps de travail des SPP - expérimentation 2014	7
20	Modification du règlement intérieur du SDIS – réforme du temps de travail des SPP	7
21	Mise à niveau des critères « affectation », « régime de travail » pour le calcul de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des SPP	8
BUREAU DU 17 MARS 2014		
22	Proposition de vente n° 1 de véhicules	8
23	Acceptation d'un don	8
24	Réforme n° 2 de matériels (incendie)	8
25	Avenant au marché 13/1/1 - Acquisition de FPTL OD	9
26	Marché de maîtrise d'œuvre 12/13/1 – retrait de la délibération B 03-20-01-2014 du 20 janvier 2014	9
27	Convention pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un bungalow destiné au CS de Montlouis-sur-Loire – modification de la délibération du 17/02/2014	9
BUREAU DU 14 AVRIL 2014		
28	Proposition de don n° 5 d'un véhicule au CNPE	9
29	Proposition de don n° 3 d'un véhicule au corps des sapeurs-pompiers du SURINAM	10
30	Proposition de don n° 4 d'un véhicule à l'Amicale des sapeurs-pompiers de St Epain	10
31	Proposition de don n° 2 d'un véhicule à la Sté de conserverie en Afrique SA	10
32	Proposition de don n° 6 d'un véhicule à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Tours	10
33	Acceptation d'un don de matériels	11
34	Convention d'échange et d'utilisation de données localisées entre le SDIS 37 et le SIEIL	11
35	Changement de dénomination sociale de la Sté AMBIDIS	11
36	Proposition de convention pour la récupération des textiles usagés du SDIS avec la Sté Le Relai 37	11
37	Convention de groupement de commandes pour la fourniture d'équipements radio, accessoires et prestations associées (ANTARES) entre les SDIS d'Indre-et-Loire et le Loir et Cher	11
BUREAU DU 26 MAI 2014		
38	Nettoyage des bâtiments du SDIS 37 – Avenant n° 3 au marché n° 12/30/1 – titulaire du marché : PRESTIGE CONCEPT SERVICES	12
39	Acquisition de VSAV – choix du titulaire	12
40	Acquisition de Véhicules Secours Routier – choix du titulaire	12
41	Réforme n° 5 de matériels (mobiliers)	12
42	Réforme n° 6 de matériels (chaudière bois du CEFOR)	12
43	Proposition de vente n° 2 de matériels (chaudière gaz du CEFOR)	12
44	Action de prévention en faveur des jeunes	13
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2014		
45	Installation du Conseil d'Administration et élection du Bureau	13
46	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres	14
47	Désignation des membres de la Commission Administrative Paritaire (CAP)	14
48	Désignation des membres du Comité Technique Paritaire (CTP)	15

49	Désignation des membres du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)	15
50	Désignation des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)	15
51	Désignation des membres des commissions de réforme compétentes à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques et des sapeurs-pompiers volontaires	16
52	Délégation d'attributions donnée au Bureau du Conseil d'Administration	16
53	Délégation d'attributions donnée au Président par le Conseil d'Administration	18
54	Indemnités de fonction des élus	18
55	Attribution de l'indemnité de conseil au Payeur départemental	19
56	Compte Administratif 2013	19
57	Budget Supplémentaire 2014	19
58	Neutralisation budgétaire 2014	19
ANNEXES		
ARRETES DU PRESIDENT		

**RÉUNION DE BUREAU
DU 20 JANVIER 2014**

DOSSIER N° 1

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROCEDURE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à la majorité acceptent la prise en charge des frais de procédure engagée par un sapeur-pompier pour un vol d'objets lors d'une intervention. Ces frais s'élèvent à un montant de 657,80 €.

DOSSIER N° 2

INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à indemniser, à hauteur de 101,90 €, un sapeur-pompier volontaire afin de prendre en charge la facture de réparation de son téléphone portable.

DOSSIER N° 3

RESILIATION DU MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE 12/13/1

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président :

- à résilier le marché 12/13/1 de Maîtrise d'Œuvre attribué à l'Atelier PERE Architecture relative à la Construction du bâtiment restauration et musique sur le site du CEFOR à Ballan-Miré suite à sa liquidation judiciaire et

- de confier la mission qui reste à accomplir au Maître d'Ouvrage.

DOSSIER N° 4

PROPOSITION DE DON N° 1 DE MOBILIERS à EMMAUS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau acceptent le don à Emmaüs, à titre gracieux, des biens figurant en annexe. **(annexe n° 1)**

DOSSIER N° 5

REFORME N° 1 DE MATERIELS (MOBILIER)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe 1 ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement. **(annexe 2)**

- acceptent la réforme des mobiliers figurant en annexe 2. **(annexe 3)**

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2014, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
S/total article 2184	197,62 €	0,00 €	197,62 €	0,00 €
S/total article 2188	505,00 €	50,50 €	303,00 €	202,00 €
TOTAL	702,62 €	50,50 €	500,62 €	202,00 €

DOSSIER N° 6

VENTES N°1 DE 2014 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la vente pour 12 900 € des neuf véhicules et des deux chariots remorques dont la liste figure en annexe. **(annexe 4)**

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2014, des biens vendus, s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
S/total article 2158	1 368,53 €	0,00 €	1 368,53 €	0,00 €
S/total article 21561	214 029,44 €	0,00 €	214 029,44 €	0,00 €
TOTAL	215 397,97 €	0,00 €	215 397,97 €	0,00 €

DOSSIER N° 7

CONTRAT DE COLLECTE ET REMISE DE COURRIERS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer le contrat de remise et collecte de courriers du SDIS 37 avec la Poste pour une durée de 4 années, moyennant un coût annuel de 2 760 € HT.

**RÉUNION DU BUREAU
DU 17 FEVRIER 2014**

DOSSIER N° 8

REGLEMENT D'EVALUATION DES FORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, valident la mise en œuvre du nouveau règlement d'évaluation des formations de sapeurs-pompiers professionnels avec l'emploi des critères d'évaluation précités qui sera annexé au règlement de formation départemental.

DOSSIER N° 9

REGLEMENT D'EVALUATION DES FORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, valident la mise en œuvre du nouveau règlement d'évaluation des formations de sapeurs-pompiers volontaires avec l'emploi des critères d'évaluation précités qui sera annexé au règlement de formation départemental.

DOSSIER N° 10

REFORME N° 3 DE MATERIELS (INFORMATIQUES)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ces matériels (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2014, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes : **(annexe 5)**

ARTICLES	VA	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
S/Total article 2183	1 238,40 €	0,00 €	1 238,40 €	0,00 €
S/Total article 2184	65 052,44 €	6 505,27 €	35 205,04 €	29 847,40 €
Total	66 290,84 €	6 505,27 €	36 443,44 €	29 847,40 €

DOSSIER N° 11

REFORME N° 4 DE MATERIELS (INFORMATIQUES)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, - acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement. **(annexe 6)**

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2014, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
S/total article 2183	108 751,01 €	2 928,23 €	102 399,00 €	6 532,01 €
S/total article 2184	10 891,44 €	1 079,40 €	10 044,69 €	846,75 €
TOTAL	119 642,45 €	4 007,63 €	112 443,69 €	7 198,76 €

DOSSIER N° 12

DISPENSE D'AUTORISATION POUR LES ACTES DE POURSUITE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- accordent à Madame CHEVREL, Payeur Départemental, une dispense permanente d'autorisation des actes de poursuites jusqu'à la saisie-vente (hors les ventes immobilières qui demeurent soumises à autorisation préalable).

- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à cette dispense.

Mme le Payeur Départemental adressera un état trimestriel des actes de poursuite au Président du CASDIS.

DOSSIER N° 13

CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition, au SDIS 37, d'un agent du centre de gestion chargé de la fonction d'inspection au SDIS 37. (annexe 7)

Le tarif journalier sera fixé, chaque année, par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion.

Pour 2014, le tarif de la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) a été fixé à 240 € par jour et le nombre d'interventions arrêté à deux journées.

DOSSIER N° 14

FUTUR CS DE STE MAURE DE TOURAINE – ACQUISITION D'UN TERRAIN

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent l'acquisition du terrain cédé par la commune de Ste Maure de Touraine, pour l'euro symbolique, cadastré ZS 150p et ZS 152p d'une superficie de 5 000 m² viabilisé, situé au lieu-dit "les Rotes" à Sainte Maure de Touraine destiné à la construction d'un nouveau centre de secours à Sainte Maure de Touraine

et autorisent le Président à :

- signer les documents nécessaires à l'opération et notamment la convention de viabilisation et l'acte notarié, les frais afférents étant à la charge du SDIS

- signer les documents relatifs au dépôt du permis de construire du nouveau centre de secours.

DOSSIER N° 15

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN – IMPLANTATION D'UN BUNGALOW POUR LE CENTRE DE SECOURS DE MONTLOUIS SUR LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention avec l'Association Diocésaine pour la mise à disposition d'un terrain, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une période de 3 ans renouvelable une fois 3 ans moyennant une compensation symbolique de 400 € par an, afin d'implanter un bungalow destiné au vestiaire des jeunes sapeurs-pompier.

DOSSIER N° 16

CHOIX DU TITULAIRE – MARCHE DE MAINTENANCE DU TRAITEMENT DE L'ALERTE ET DU SYSTEME DE GESTION DES SECOURS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché de maintenance préventive, curative et évolutive du logiciel de réception et de traitement des alertes et de gestion des secours "GIPSI" pour le CETRA 37 avec la Société IMPI de ST PIERRE DU MONT.

DOSSIER N° 17

CONVENTION INTERDEPARTEMENTALE FIXANT LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX OPERATIONS DE SECOURS ENGAGEES PAR LES SDIS DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST AU PROFIT DE L'UN OU PLUSIEURS D'ENTRE EUX

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuvent les termes de la présente délibération et autorisent le Président à signer la convention interdépartementale fixant, dans le cadre d'un renfort hors plan ORSEC, les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la zone de défense et de sécurité Ouest au profit d'un ou plusieurs SDIS d'entre eux. (annexe 8)

DOSSIER N° 18

AVENANTS AUX MARCHES DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES-12/32/2 ET 12/32/4 (installations thermiques, ventilation, chauffage, traitement de l'eau...)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer les avenants avec les sociétés ci-dessous dans le cadre du marché pour la maintenance des installations techniques des centres de secours et des bâtiments du SDIS d'Indre-et-Loire suite à la création du centre de secours « La Vallée Verte » à TRUYES, la construction du nouveau centre de secours principal d'Amboise et la fermeture des centres de secours de Cormery et Esvres-sur-Indre et de l'ancien centre de secours principal d'Amboise :

- *Entreprise MISSEWARD QUINT B – marché 12/32/4 - titulaire du lot n° 4 :
• montant de l'avenant n° 1 + 1 191,40 € HT*
- *Entreprise EIFFAGE THERMIE - marché 12/32/2 – titulaire du lot n° 2
• montant de l'avenant n° 1 : + 3 254,00 € HT*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 FEVRIER 2014**

DOSSIER N° 19

**REFORME DU TEMPS DE TRAVAIL DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS
EXPERIMENTATION 2014**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité, conformément à l'article 3 du décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 modifié relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels :

- décident de permettre un temps de présence de 24 heures consécutives pour les gardes en Centres d'Incendie et de Secours et les permanences CRTA/CODIS eu égard aux missions du service d'incendie et de secours et aux nécessités de service,;

- fixent un temps d'équivalence au décompte annuel du temps de travail pour les périodes de 24 heures défini comme suit :

TEMPS DE PRESENCE	TEMPS D'EQUIVALENCE
24 heures CIS	17,09 heures
24 heures CRTA/CODIS	20 heures

DOSSIER N° 20

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE-ET-LOIRE – REFORME DU TEMPS DE TRAVAIL SPP

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent la modification du Livre 2 - titre 4 du règlement intérieur du SDIS afin de prendre en compte les dispositions relatives à la réforme du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels. (annexe 9)

DOSSIER N°21**MISE A NIVEAU DES CRITERES « AFFECTATION » et « REGIME DE TRAVAIL » POUR LE CALCUL DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent la mise à niveau, à compter du 1^{er} avril 2014, des critères « affectation » et « régime de travail » permettant le calcul de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) des sapeurs-pompiers professionnels tels que précisés ci-dessous :

Critère Affectation :

AFFECTATION	Coeff. IAT Géographique
Services de la Direction Départementale	2,5
Centre de Formation (CEFOR)	2,5
Centre de Traitement de l'Alerte (CETRA)	2,5
Groupements Territoriaux	2,5
Centres d'Incendie et de Secours	2

Critère Régime de travail :

REGIME DE TRAVAIL	Coeff. IAT Travail
Régime Service Hors Rang (SHR)	2,5
Régime Temps Partagé alternant : - Garde opérationnelle G24 et/ou G12 en CIS - Service Hors Rang	1,5
Régime Garde opérationnelle mixte G24 et G12	1

**RÉUNION DU BUREAU
DU 17 MARS 2014**

DOSSIER N°22**PROPOSITION DE VENTE DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS N°1 de 2014**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA Auction, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement. **(annexe 10)**

DOSSIER N°23**ACCEPTATION D'UN DON DE 25 €**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don de Mme Mireille ROY, de NEUILLY-SUR-SEINE d'un montant de 25 € ;
- imputent la présente recette au chapitre 77 « Produits exceptionnels », article 7713 « Libéralités reçues » ;
- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce don.

DOSSIER N°24**REFORME N° 2 DE MATERIELS (INCENDIE)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement. **(annexe 11)**

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2014, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
S/total article 21538	729,31 €	48,62 €	534,82 €	194,49 €
S/total article 21568	111 517,07 €	2 790,44 €	106 150,97 €	5 366,10 €
S/total article 21578	3 365,48 €	0,00 €	3 365,48 €	0,00 €
S/total article 2158	2 508,57 €	0,00 €	2 508,57 €	0,00 €
S/total article 2188	1 383,85 €	0,00 €	1 383,85 €	0,00 €
TOTAL	119 504,28 €	2 839,06 €	113 943,69 €	5 560,59 €

DOSSIER N°25

ACQUISITION DE FOURGON POMPE TONNE LEGER-OPERATIONS DIVERSES (FPTL-OD) - MARCHÉ 13/1/1

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer les avenants afférents au marché 13/1/1 avec la société GIMAEX pour l'acquisition de Fourgons Pompe Tonne Léger - Opérations Diverses, suite à l'application de la nouvelle norme européenne EURO 6 sur les véhicules neufs, qui entrera en vigueur en septembre 2014 :

- Montant initial du marché avec option :	159 921,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 et de l'option	17 021,89 € HT
- Nouveau montant du marché:	176 942,89 € HT

DOSSIER N°26

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 12/13/1 – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° B 03-20-01-2014 du 20 janvier 2014

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité décident d'arrêter la mission relative au marché 12/31/1 de Maîtrise d'Œuvre attribué à l'Atelier PERE Architecture par voie d'avenant, suite à sa mise en liquidation judiciaire et confie la mission qui reste à accomplir au Maître d'Ouvrage.

DOSSIER N°27

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN BUNGALOW DESTINE AU CENTRE DE SECOURS DE MONTLOUIS SUR LOIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17 FEVRIER 2014

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention avec l'Association Diocésaine pour la mise à disposition d'un terrain à compter du 1^{er} janvier 2014, sur une période de 3 ans renouvelable une fois 3 ans, moyennant une indemnité financière de 500 € par an.

**REUNION DE BUREAU
DU 14 AVRIL 2014**

DOSSIER N°28

PROPOSITION DE DON N° 5 D'UN VEHICULE AU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE CHINON (CNPE)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule et de son équipement figurant sur la liste ci-dessous et en acceptent le don au Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHINON à titre gracieux.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Immatriculation	Kilomé-trage	Imputa-tion	Valeur d'acquisit°	Annuité	Amortisssts opérés au 31/12/2014	VNC au 31/12/ 2014
2000-00697	2000-00005	1 VSAB EQUIP + CHAS REN MASTER	3300 VX 37	174 705	21561	41 445,86 €	0,00 €	41 445,86 €	0,00 €
2008-02719	2008-02722	Girophare fixe embase plate bleu				39,47 €	0,00 €	39,47 €	0,00 €
TOTAL						41 485,33 €	0,00 €	41 485,33 €	0,00 €

DOSSIER N°29**PROPOSITION DE DON N°3 D'UN VEHICULE AU CORPS DES SAPEURS POMPIERS DU SURINAM**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule figurant sur la liste ci-dessous et en acceptent le don au Corps des Sapeurs-pompiers du Surinam

- imputent la dépense d'un montant de 8 513,26 € au compte 2044 « Subventions d'équipement en nature » - article 20441 Bâtiments mobiliers, matériel et études chapitre 041 « Opérations patrimoniales ».

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Immatriculation	Kilométrage	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
2000-00695	2000-00142	1 VSAB/MASTER VF1FDCEL523360162	8056 WB 37	158 774	21561	42 566,26 €	2 837,75 €	34 053,00 €	8 513,26 €
TOTAL						42 566,26 €	2 837,75 €	34 053,00 €	8 513,26 €

DOSSIER N°30**PROPOSITION DE DON N°4 D'UN VEHICULE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMIERS DE ST EPAIN**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule figurant sur la liste ci-dessous et en acceptent le don à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de St Epain à titre gracieux.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Immatriculation	Kilométrage	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
1976-00015	1974-00004	1 CCF 2000	2376 QJ 37	38 180	21561	24 677,83 €	0,00 €	24 677,83 €	0,00 €
TOTAL						24 677,83 €	0,00 €	24 677,83 €	0,00 €

DOSSIER N°31**PROPOSITION DE DON N° 2 D'UN VEHICULE à la Société de Conserverie en Afrique SA (SCA SA)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule et équipement figurant sur la liste ci-dessous et en acceptent le don à la Société de conserverie en Afrique SA (SCA SA) à titre gracieux.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Immatriculation	Kilométrage	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
2000-00697	2000-00006	1 VSAB EQUIP + CHAS REN MASTER	3307 VX 37	141 841	21561	41 445,86 €	0,00 €	41 445,86 €	0,00 €
TOTAL						41 445,86 €	0,00 €	41 445,86 €	0,00 €

DOSSIER N°32**PROPOSITION DE DON N° 6 D'UN VEHICULE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent le don du véhicule immatriculé 565 NP 37 à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Tours (37) à titre gracieux.

DOSSIER N°33

ACCEPTATION D'UN DON DE MATERIELS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don de GIMAEX d'un matériel de type écarteur XP d'un montant de 3 959,96 € TTC ;
- imputent la dépense d'un montant de 3 959,96 € au compte 21568 « autres matériels d'incendie et de secours » et la recette au compte 131 « subventions d'équipement transférables » article 1318 « Autres » du même montant au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » ;

- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce don.

DOSSIER N°34

**CONVENTION D'ECHANGE ET D'UTILISATION DE DONNEES LOCALISEES
ENTRE LE SDIS 37 ET LE SIEIL**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention d'échange et d'utilisation de données localisées entre le SDIS 37 et le SIEIL conclue pour une durée de douze ans. (annexe 12)

DOSSIER N°35

**MARCHE 12/29/21 FOURNITURE DE CARBURANT POUR LE SDIS 37 - CHANGEMENT DE
DENOMINATION SOCIALE DE LA STE AMBIDIS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°2 relatif au changement de dénomination sociale de la Sté AMBIDIS, titulaire du marché 12/29/21 : fourniture de carburants, qui devient SARL CHEVAUDIS, nom commercial UTILE.

DOSSIER N°36

**PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA RECUPERATION DES TEXTILES USAGES DU SDIS AVEC
LA SOCIETE « LE RELAIS 37 »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention d'une durée d'un an renouvelable quatre fois, avec l'entreprise le Relais 37 pour l'installation à titre gratuit d'un conteneur de récupération des effets d'habillement usagés des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire. (annexe 13)

DOSSIER N°37

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE
D'EQUIPEMENTS RADIO, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS ASSOCIEES (ANTARES)
ENTRE LES SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET DU LOIR-ET-CHER**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes entre le SDIS du Loir-et-Cher et le SDIS d'Indre-et-Loire pour la fourniture d'équipements Radio, Accessoires et prestations associées (ANTARES). (annexe 14)

- acceptent le lancement de la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert, pour les marchés ci-dessous :

- lot 1 – fournitures de terminaux et de modules optionnels ANTARES pour le SDIS 37
- lot 2 – fournitures de terminaux et de modules optionnels ANTARES pour le SDIS 41
- lot 3 – fournitures d'accessoires pour les terminaux ANTARES pour le SDIS 37
- lot 4 – fournitures d'accessoires pour les terminaux ANTARES pour le SDIS 41
- lot 5 – Prestations d'installations des équipements mobiles ANTARES pour le SDIS 37
- lot 6 – Prestations d'installations des équipements mobiles ANTARES pour le SDIS 41
- lot 7 – Fournitures d'antennes et accessoires pour les stations fixes ANTARES pour le SDIS 37
- lot 8 – Fournitures d'antennes et accessoires pour les stations fixes ANTARES pour le SDIS 41
- lot 9 – Fournitures d'installations des aériens des stations fixes ANTARES pour le SDIS 37
- lot 10 – Fournitures d'installations des aériens des stations fixes ANTARES pour le SDIS 41

- autorisent le Président à signer toutes les pièces des marchés correspondants.

**REUNION DE BUREAU
DU 26 MAI 2014**

DOSSIER N°38

**NETTOYAGE DES BATIMENTS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE – AVENANT N°3 AU MARCHÉ N°12/30/1.
TITULAIRE DU MARCHÉ : PRESTIGE CONCEPT SERVICES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°12/30/1 avec la société Prestige Concept Services afin d'inclure l'entretien des nouveaux locaux du bâtiment de restauration et de musique situés sur le site du Centre de Formation.

DOSSIER N°39

**CHOIX DU TITULAIRE POUR LE MARCHÉ « ACQUISITION DE VSAV
POUR LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché d'acquisition de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) avec l'entreprise PETIT PICOT de Joué lès Tours pour une première période allant de la date de notification au 31 décembre 2014. Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017.

DOSSIER N°40

CHOIX DU TITULAIRE POUR LE MARCHÉ « ACQUISITION DE VSR »

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché d'acquisition de Véhicule type Véhicule de Secours Routier (VSR) conclu avec l'entreprise GIMAEX de MITRY MORY pour la période allant de la date de notification au 31 décembre 2014.

DOSSIER N°41

REFORME N° 5 DE MATERIELS (MOBILIER)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels ci-dessous ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Complément	Imputa- tion	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2014	VNC au 31/12/2014
2002- 00558	2002- 00558	CHINON-5 CHAISES COQUE MULTIPLIS	TEINTE PIETEMENT LUGE	2184	276,40 €	27,64 €	276,40 €	0,00 €
TOTAL 2184					276,40 €	27,64 €	276,40 €	0,00 €

DOSSIER N°42

REFORME N° 6 DE MATERIELS (CHAUDIERE A BOIS DU CEFOR)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour sa valeur nette comptable de la chaudière bois du CEFOR ainsi que son retrait du patrimoine de l'établissement,

La valeur d'acquisition (article 21318), s'élève à la somme de 140 119,29 €, l'annuité 2014 à 2 802,39 € et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2014 à 126 107,34 €.

DOSSIER N°43

PROPOSITION DE VENTE N° 2 DE MATERIELS (CHAUDIERE GAZ DU CEFOR)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent l'offre de MISSENARD QUINT B de 9 600 € pour l'acquisition de la chaudière gaz dont la valeur d'acquisition (articles 21318) s'élève à la somme de 32 517,04 €, l'annuité 2014 à 3 251,70 € et la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12/2014 à 29 265,34 €.

- et valident la réalisation des travaux de remise en état de la chaufferie par cette même entreprise pour un coût de 8 400 € TTC.

DOSSIER N°44

ACTION DE PREVENTION EN FAVEUR DES JEUNES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- reconduisent pour l'année 2014 l'action de prévention du contrat urbain de cohésion sociale en faveur des jeunes des quartiers de l'agglomération tourangelle durant les périodes des vacances scolaires 2014 et

- autorisent le Président à signer la demande de subvention correspondante afin de couvrir les frais engendrés par cette opération.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2014
--

DOSSIER N°45

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration du SDIS d'Indre-et-Loire est déclaré installé au cours de la présente séance du 23 Juin 2014 dans la composition énoncée ci-dessous.

COLLEGE DES CONSEILLERS GENERAUX	
Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
M. Frédéric THOMAS , <i>canton de Tours Nord Est</i> M. Christian GUYON , <i>canton d'Amboise</i> M. Nicolas GAUTREAU , <i>canton de Tours Ouest</i>	M. Jean GOUZY , <i>canton de Langeais</i> M. Bernard MARIOTTE , <i>canton de Vouvray</i> Mme Marie-Dominique BOISSEAU , <i>canton de Joué Lès Tours Nord</i>
M. Joël AGEORGES , <i>canton de Luynes</i> M. Dominique LACHAUD , <i>canton de Neuillé Pont Pierre</i> Mme Martine BELNOUE , <i>canton de St Pierre des Corps</i> M. Michel GUIGNAUDEAU , <i>canton de Ligueil</i> M. Jean-Gérard PAUMIER , <i>canton de St Avertin</i> Mme Nadège ARNAULT , <i>canton de l'Île Bouchard</i>	M. Christophe BOULANGER , <i>canton de Tours Est</i> M. Gérard GERNOT , <i>canton de Tours Val du Cher</i> M. Patrick BOURDY , <i>canton de Montlouis sur Loire</i> M. Jacky CHARBONNIER , <i>canton de Montrésor</i> M. Gérard DUBOIS , <i>canton de Descartes</i> M. Serge GAROT , <i>canton de Richelieu</i>
COLLEGE DES MAIRES	
Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
M. Antoine TRYSTRAM <i>Maire de Semblançay</i> Mme Isabelle PAIN <i>Maire de Panzoult</i> M. Pierre Alain ROIRON <i>Maire de Langeais</i> M. Cédric DE OLIVEIRA , <i>Maire de Fondettes</i> M. Alexandre CHAS , <i>Maire de Ballan-Miré</i> M. Vincent MORETTE , <i>Maire de Montlouis-sur-Loire</i>	Mme Martine TARTARIN , <i>Maire de la Chapelle Blanche St Martin</i> M. Alain ESNAULT , <i>Maire de Sorigny</i> Mme Marie-France BEAUFILS <i>Maire de St Pierre des Corps</i> Mme Laurence RIGUET , <i>Maire de Bourgueil</i> M. Didier GUILBAULT , <i>Maire de St Benoit la Forêt</i> M. Loïc BABARY <i>Maire de Reignac sur Indre</i>

Les 15 membres titulaires et les 15 membres suppléants ont voix délibérative.

Par ailleurs, assistent au Conseil d'Administration avec voix consultative sept représentants de sapeurs-pompiers.

<i>EN QUALITE DE MEMBRES DE DROIT</i>			
Membres TITULAIRES		Membres SUPPLEANTS	
Colonel Marc REVERCHON , Directeur Départemental		Colonel Patrick FOURNIER , Directeur Départemental Adjoint	
Colonel Patrick DAHLET , Médecin Chef		CI Paul LECOINTE , Médecin Chef Adjoint	
Lt-CI Michel BONIN , Président de l'UDSP			

<i>EN QUALITE DE SAPEUR POMPIER PROFESSIONNEL (SPP)</i>	
Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers	
Lt Julien LEHAUT	Infirmier chef Christophe DUVEAUX
Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers	
Sergent-Chef Cyril POUPAULT	Sergent Chef Cyril BOISAUBERT

<i>EN QUALITE DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE (SPV)</i>	
Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers	
Lt Laurent DRAPEAU	Cne Jean MEUNIER
Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers	
Adjudant-Chef Patrick BAISSON	Caporal Pascal LECLERC

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'arrêter la composition du Bureau à cinq membres, soit le Président, trois Vice-Présidents et un membre supplémentaire.

Après avoir procédé aux élections du Bureau, le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité les membres suivants :

- **Premier Vice-Président** : M. Nicolas GAUTREAU
- **Deuxième Vice-Président** : M. Pierre-Alain ROIRON
- **Troisième Vice-Président** : M. Joël AGEORGES
- **Membre du Bureau** : M. Antoine TRYSTRAM

DOSSIER N°46

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ arrêtent la composition de la commission d'appel d'offres à deux membres en sus du représentant légal de l'établissement,

➤ désignent nominativement :

- **le représentant légal de l'établissement, c'est-à-dire** le Président du Conseil d'Administration (M. Christian GUYON) ou son représentant, M. Pierre Alain ROIRON,

- **2 membres de l'organe délibérant :**

- ♦ M. Michel GUIGNAUDEAU et M. Nicolas GAUTREAU, titulaires
- ♦ M. Dominique LACHAUD et M. Antoine TRYSTRAM, suppléants.

DOSSIER N°47

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ arrêtent la composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) à trois membres en sus du représentant légal de l'établissement,

➤ désignent nominativement :

PRESIDENT : M. Christian GUYON	Ou son REPRESENTANT : M. Joël AGEORGES
TROIS membres TITULAIRES	TROIS membres SUPPLEANTS
M. Michel GUIGNAUDEAU	M. Jacky CHARBONNIER
Mme Nadège ARNAULT	Mme Laurence RIGUET
Mme Isabelle PAIN	Mme Martine BELNOUE

DOSSIER N°48

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ arrêtent la composition du Comité Technique Paritaire à quatre membres en sus du représentant légal de l'établissement,

➤ désignent nominativement :

- **le représentant légal de l'établissement, c'est-à-dire** le Président du Conseil d'Administration (M. Christian GUYON) ou son représentant M. Joël AGEORGES,

- **2 membres élus du Conseil d'Administration :**

- M. Michel GUIGNAUDEAU et Mme Nadège ARNAULT, titulaires
- M. Jacky CHARBONNIER et M. Gérard DUBOIS, suppléants

- **2 membres de l'établissement :**

- M. le Colonel Marc REVERCHON et M. Bruno CHANTEAU, titulaires
- M. le Colonel Patrick FOURNIER et M. le Lieutenant-colonel Jean-Philippe BORDELAIS, suppléants.

DOSSIER N°49

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)

(commission réglementaire chargée de la gestion de personnels sapeurs pompiers volontaires)

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ arrêtent la composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires à six membres en sus du représentant légal de l'établissement,

➤ désignent nominativement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESIDENT : M. Christian GUYON	Ou son REPRESENTANT : M. Joël AGEORGES
MEMBRES DU CTP	
M. Michel GUIGNAUDEAU	M. Jacky CHARBONNIER
Mme Nadège ARNAULT	M. Gérard DUBOIS
Colonel Marc REVERCHON	Colonel Patrick FOURNIER
M. Bruno CHANTEAU	Lieutenant-colonel Jean-Philippe BORDELAIS
QUATRE MEMBRES	QUATRE MEMBRES
Mme Martine BELNOUE	M. Vincent MORETTE
M. Isabelle PAIN	M. Nicolas GAUTREAU

DOSSIER N°50

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ arrêtent la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité à cinq membres en sus du représentant légal de l'établissement,

➤ désignent nominativement :

PRESIDENT : M. Christian GUYON	Ou son suppléant : M. Joël AGEORGES
CINQ membres TITULAIRES	CINQ membres SUPPLEANTS
M. Michel GUIGNAUDEAU	M. Jacky CHARBONNIER
Mme Nadège ARNAULT	M. Gérard DUBOIS
Mme Martine BELNOUE	M. Vincent MORETTE
Colonel Marc REVERCHON	Colonel Patrick FOURNIER
M. Bruno CHANTEAU	Lieutenant-colonel Jean-Philippe BORDELAIS

DOSSIER N°51

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE REFORME COMPETENTES A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ arrête la composition de la Commission de Réforme compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques à deux membres titulaires et quatre membres suppléants

➤ désigne nominativement :

DEUX membres TITULAIRES	QUATRE membres SUPPLEANTS
M. Joël AGEORGES	M. Dominique LACHAUD
	M. Antoine TRYSTRAM
Mme Martine BELNOUE	Mme Nadège ARNAULT
	Mme Isabelle PAIN

➤ désigne, ci-dessous, les représentants de la Commission de Réforme compétente à l'égard des sapeurs-pompiers volontaires

UN membre TITULAIRE	UN membre SUPPLEANT
M. Joël AGEORGES	M. Dominique LACHAUD

DOSSIER N°52

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEE AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.1424-27 du CGCT, le Conseil d'Administration

- dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration
- et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des modalités particulières qu'il aurait pu déterminer,

donne délégation au bureau en vue de régler toute question relative à l'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, à l'exception des délibérations visées par les articles L. 1612-1 et suivants, L. 1424-26 et L. 1424-35 du CGCT.

L'étendue de la délégation d'attribution au Bureau permettra **notamment** :

I - Dans le domaine de l'administration générale

➤ Conclure et réviser les contrats ou conventions de toute nature, et en particulier ceux liés aux assurances, aux maintenances, aux entretiens divers ou à des prestations de service.

➤ Conclure, modifier :

- les conventions de toute nature avec des tiers.
- les conventions ou avenants relatifs aux conventions de transfert et de fonctionnement des centres de secours, les affectations et les désaffectations de biens.
- les conventions d'occupation précaires du domaine public ou des conventions d'occupation de domaines privés.

- Autorisation de recours à l'arbitrage des tiers
- Conclure et réviser tout acte administratif consécutif à des cessions ou des acquisitions d'immeubles.
- Conclure et réviser tout bail, en qualité de preneur ou de bailleur, ou toute convention d'occupation, d'utilisation, de mise à disposition des biens meubles ou immeubles, procédures de résiliation et si nécessaire les règlements des litiges liés à ces contrats ou conventions.
- Mise à la réforme de matériels et mobiliers, vente de matériels et mobiliers réformés.
- Décider d'introduire une action en justice tant en demande qu'en défense, d'exercer toutes les voies de recours et de désigner avocats, conseils, experts.
- Autorisation de déplacement des élus en mandat spécial

II – Dans le domaine des affaires financières :

➤ Prendre toute décision relative à la gestion de la dette notamment pour changement de taux, remboursements anticipés d'emprunts, renégociation d'emprunts et toutes autres opérations afférentes à la dette.

- Autoriser la conclusion des contrats d'ouverture d'une ligne de trésorerie.
- Fixer les tarifications de toutes les prestations payantes, notamment avec les sociétés d'autoroutes, les centres hospitaliers, les agences régionales hospitalières et avec les tiers.
- Fixer les tarifs et la prise en charge des frais à l'occasion de stages formation et conclure les conventions s'y rapportant.
- Créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et de recettes.
- Se prononcer sur les demandes de remise de pénalité, de remise gracieuse de dettes et les admissions en non valeur.
- Fixer un seuil unitaire en dessous duquel une immobilisation de faible valeur est amortissable en un an.
- Décider qu'un bien meuble qui ne figure pas dans la nomenclature actualisée des biens meubles et dont le montant est inférieur au seuil fixé par arrêté interministériel, puisse être imputé en section d'investissement.
- Fixer des modalités d'application des dispositions issues de l'instruction budgétaire et comptable M 61.

III – DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS

En application du Code des Marchés Publics,

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout marché passé en application d'une procédure formalisée (procédure d'appel d'offres, de dialogue compétitif, de marché négocié,...) y compris les avenants y afférents,
- Approbation, après consultation, de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et les éventuelles révisions.

IV – DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

- Autoriser la création d'emplois saisonniers, de contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels, de contrats d'emplois civiques et de contrats d'avenirs ainsi que les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

➤ Fixer, en application des textes en vigueur, les frais de déplacement des personnels et approuver éventuellement les conventions de formation professionnelle.

➤ Fixer les montants des prestations sociales de personnels.

➤ Fixer les modalités d'organisation des concours, notamment pour le recrutement de Sapeurs Pompiers Professionnels.

➤ Fixer, dans les conditions des textes en vigueur, les montants des vacations horaires des sapeurs-pompiers volontaires, notamment modifier, ajouter ou retirer une activité indemnisable figurant dans le règlement intérieur des indemnisations approuvé par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2001.

➤ Examiner et décider de toute question intéressant les administrateurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire dans le cadre des rémunérations, formations, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat d'élus et notamment approuver les mandats spéciaux des administrateurs.

➤ Approuver et réviser, après consultation des instances paritaires, les protocoles d'accord avec les personnels et les règlements intérieurs.

➤ Examiner et décider, après consultation des instances paritaires, de toute question intéressant l'activité et la carrière des sapeurs-pompiers volontaires, à l'exception de celle ayant une incidence financière.

Ces délégations s'entendent sans préjudice des habilitations dont le Président dispose dans le cadre de ses compétences générales d'administration ou compétences déléguées.

Enfin, dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Président, le Président aura autorisation de signer les actes afférents à l'ensemble des procédures concernées.

DOSSIER N°53

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la délégation à confier au Président, pendant la durée de son mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'effet de :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, avec pouvoir notamment, de fixer le taux, le montant et la durée des amortissements, de choisir les établissements financiers et d'exercer les éventuelles options prévues par les contrats de prêt.

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords cadres et des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée (articles 28 et 30 du Code des marchés publics), y compris la passation d'avenants dans le respect des textes en vigueur.

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- signer les conventions de formation et de site de manœuvre.

DOSSIER N°54

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident de fixer les indemnités du Président, par référence au barème, à hauteur de 50 % et aux Vice-Présidents à 25 % de l'indemnité de référence et ce, à compter du 23 juin 2014, date d'installation du Conseil d'Administration.

DOSSIER N°55**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LE PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident d'accorder une indemnité annuelle de conseil à taux plein à Madame Josette CHEVREL, Payeur départemental, en application de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 12 Juillet 1990.

DOSSIER N°56**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, hors la présence du Président :

- arrêtent le compte de gestion du Payeur Départemental,

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2013 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental :

EXECUTION DU BUDGET

	Mandats émis	Titre émis	Reprise des Résultats Antérieurs	Résultat cumulé ou solde d'exécution (A)
Total du Budget	58 517 265,81 €	63 633 279,84 €	-1 221 982,26 €	3 894 031,77 €
Fonctionnement Total	39 659 520,45 €	42 592 103,43 €	3 082 225,90 € (1)	6 014 808,88 €
Investissement Total	18 857 745,36 €	21 041 176,41 €	- 4 304 208,16 €	-2 120 777,11 €
Dont 1068		5 607 105,53 €		

(1) :002 : reprise du résultat de fonctionnement de 2011 diminué de l'affectation au 1068.

- procèdent à l'affectation des résultats de l'exercice 2013 au Budget Supplémentaire 2014.

DOSSIER N°57**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, approuvent

- le Budget Supplémentaire 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à la somme de 2 886 158,53 € et en section d'investissement 1 191 693,05 €, tel qu'il est présenté dans les maquettes comptables ci-jointes

- l'actualisation du tableau des Autorisations de Programme (AP) et d'engagements (A.E.) et crédits de paiement des opérations telles qu'elles figurent aux annexes B6 et B7.

DOSSIER N°58**NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2014**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, autorisent le Président à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics pour l'exercice 2014. Ainsi, le montant total de la neutralisation pour l'exercice 2014 s'élève à 1 080 000 € répartis de la façon suivante :

- 224 000 € pour l'imputation 21311
- 690 000 € pour l'imputation 21312
- 130 000 € pour l'imputation 214
- 36 000 € pour l'imputation 21318

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaine

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'État.

Recueil publié le

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Proposition de don n° 1 de mobiliers à Emmaüs	<u>4</u>
2	Réforme n° 1 de matériels (mobilier)	<u>5</u>
3	Réforme n° 1 de matériels (mobilier) (suite)	<u>5</u>
4	Ventes n° 1 de véhicules et équipements	<u>6</u>
5	Réforme n° 3 de matériels (informatiques)	<u>10</u>
6	Réforme n° 4 de matériels (informatiques)	<u>11</u>
7	Convention pour l'intervention d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)	<u>13</u>
8	Convention interdépartementale fixant les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la zone de défense et de sécurité ouest au profit de l'un ou plusieurs d'entre eux	<u>17</u>
9	Modification du règlement intérieur du SDIS 37 – réforme du temps de travail SPP	<u>20</u>
10	Proposition de vente de véhicules et équipements n° 1 de 2014	<u>22</u>
11	Réforme n° 2 de matériels (incendie)	<u>24</u>
12	Convention d'échange et d'utilisation de données localisées entre le SDIS 37 et le SIEIL	<u>34</u>
13	Proposition de convention pour la récupération des textiles usagés du SDIS avec la Sté LE RELAIS 37	<u>36</u>
14	Convention de groupement de commandes pour la fourniture d'équipements radio, accessoires et prestations associées (Antares) entre les SDIS 37 d'Indre-et-Loire et du Loir et Cher	<u>37</u>
15	Compte Administratif 2013	<u>5</u> <u>6</u>
16	Budget Supplémentaire 2014	<u>57</u>

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Services Opérationnels et à ses Chefs de Groupement
2	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Finances et des Ressources Humaines et à ses Chefs de Groupement
3	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Services Techniques et à ses Chefs de Groupement
4	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Unités Territoriales et à ses Chefs de Groupement
5	Arrêté portant délégation de signature au Chef du Service Santé et Secours Médical
6	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de Lieutenant de 2 ^{ème} classe de SPP
7	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2014
8	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2014
9	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2014
10	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2014
11	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2014
12	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2014
13	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2014
14	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2014
15	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Lieutenant de 1 ^{ère} classe de SPP au titre de l'année 2014
16	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Lieutenant hors classe de SPP au titre de l'année 2014
17	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Caporal de SPP au titre de l'année 2014
18	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'Adjudant de SPP au titre de l'année 2014